



COMMUNE DE SAINT CHRISTOL D'ALBION

DECISION DU MAIRE 2023_48

Contrat recherche d'un médecin généraliste – ACTIVA MEDICAL

Le Maire de la Commune de SAINT-CHRISTOL,

VU l'article L 2122-22, alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales aux termes duquel il peut prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant.

VU la délibération n° 2020_2_8 du Conseil Municipal du 24 Mai 2020 par lesquelles le Conseil Municipal lui a donné délégation, pour la durée de son mandat de prendre des décisions en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT qu'il convient de rechercher un second médecin généraliste devant la demande actuelle,

DECIDE :

Article 1 – DE SIGNER avec la société ACTIVA MEDICAL dont le siège est à Saint-Grégoire (35) – Espace Performance – bât F– un contrat pour la recherche d'un médecin généraliste dont le montant s'élève à la somme de 11 000€ HT :

- Acompte de lancement de mission dès réception du contrat signé (2 000.00€ HT)
- Le solde (40%) à l'installation effective du médecin recruté (9 000.00€ HT)

Le taux de TVA applicable est de 20%.

Fait à Saint-Christol, le 03/10/2023.

Le Maire,

Henri BONNEFOY

